

<http://numerique.anap.fr/publication/2356-definition-du-systeme-d-information-de-l-had>

Apport en connaissance

## Définition du Système d'Information de l'HAD

### Sommaire

1. Introduction
  - 1.1. Public concerné
  - 1.2. Cadre et Méthode de trava...
2. Les domaines fonctionnels
3. Modélisation de l'activité
  - 3.1. La demande d'HAD et la pr...
  - 3.2. La programmation et la ré...
  - 3.3. La préparation et la réal...
  - 3.4. Modèle générique et exige...
4. Exigences technologiques
  - 4.1. Système de gestion des do...
  - 4.2. Format des informations n...
  - 4.3. Prise en compte des situa...
  - 4.4. Dispositif de gestion de...
5. Exigences d'interopérabilit...
  - 5.1. Le Dossier Médical Partag...
  - 5.2. La Messagerie Sécurisée...
  - 5.3. Cadre d'interopérabilité...
  - 5.4. L'Identifiant du patient
6. Sécurité – Confidentialité...
  - 6.1. Sécurité
  - 6.2. Confidentialité – Partage...
  - 6.3. Hébergement du SI HAD
7. Le domaine Prise en charge...
  - 7.1. La demande d'hospitalisat...
  - 7.2. La préparation de l'entré...
  - 7.3. La programmation et l'exé...
    - 7.3.1. Les prescriptions
    - 7.3.2. La programmation des ac...
    - 7.3.3. L'exécution des actes
    - 7.3.4. Le suivi d'exécution et...
    - 7.3.5. Le circuit du médicamen...**
  - 7.4. La préparation et la réal...
8. Le domaine des activités Su...
9. Le domaine Gestion
  - 9.1. Gestion Administrative du...
  - 9.2. Gestion Economique et Fin...
10. L'exploitation de données...
11. Les établissements de sant...

## ↪ 7. Le domaine Prise en charge du Patient

### ↪ 7.3. La programmation et l'exécution des soins

#### ↪ 7.3.5. Le circuit du médicament et les liens avec la Pharmacie

La prise en charge médicamenteuse du patient hospitalisé en HAD respecte cinq grandes phases du circuit du médicament

Parmi les principales variantes de ce circuit, la situation de la pharmacie joue un rôle déterminant.

Lorsque l'établissement de santé pratiquant l'activité d'HAD dispose d'une Pharmacie à Usage Interne (PUI), le SI HAD doit mettre en œuvre les fonctionnalités permettant :

- L'analyse pharmaceutique de la prescription, avec les éventuelles substitutions dans le livret thérapeutique de l'établissement ou les éventuels échanges avec le prescripteur.
- La délivrance (en lien avec la traçabilité du produit et la gestion du stock)

Ces deux processus doivent suivre la phase d'enregistrement de la prescription telle qu'elle a été décrite au § 7.3.1, et ils impactent le plan de soin dès lors que la dispensation est effectuée.

Lorsque l'établissement de santé ne dispose pas de PUI, le circuit du médicament est assuré en partie par l'HAD et en partie par l'officine pharmaceutique désignée par le patient :

- L'officine assure l'analyse pharmaceutique, la délivrance et l'information au patient
- L'HAD est responsable de l'acheminement de l'ordonnance à l'officine. Les modalités d'acheminement des ordonnances ainsi que les modalités de livraison des médicaments, peuvent différer d'une officine à une autre. C'est pourquoi il est utile de disposer de ces informations dans le SI.

Dans le cas où l'établissement de santé ne dispose pas de PUI, les processus d'analyse pharmaceutique et de délivrance sont nécessairement extérieurs à l'établissement d'HAD ; l'outil informatique support de ces processus devient le système d'information de l'officine.

Dès lors, il convient de faire en sorte que le SI HAD permette :

- L'édition papier de la prescription, ou sa transmission à la pharmacie d'officine par messagerie sécurisée
- Le recueil du signal indiquant que la délivrance a eu lieu, afin de pouvoir enclencher le processus de transport/mise à disposition et d'administration dans le plan de soins.

Dans les deux cas, le SI HAD doit mettre en œuvre les fonctionnalités permettant :

- Le décompte des médicaments au domicile du patient, i.e. le suivi du stock des médicaments livrés et utilisés
- La traçabilité de l'administration du traitement

## Glossaire

HAD

SI

ordonnance

pharmacie

PUI

prescripteur

processus

Date de parution : 12/10/2018